



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA22 22013

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, le règlement suivant :

RCA22 22013: Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 sauf pour les sections II, III, IV et VI du chapitre II qui entrent en vigueur le 1^{er} mai 2023. Le règlement est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

FAIT à Montréal, le 13 décembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire